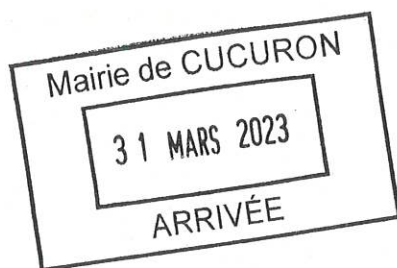




**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction
départementale
des territoires de Vaucluse**

Service des politiques d'aménagement et d'habitat (SPAH)
Unité territoriale Vallée du Rhône et Durance (UTVRD)
Affaire suivie par : Corinne PIERRE
Tél : 04 88 17 82 66
corinne.pierre@vaucluse.gouv.fr

Apt, le 27/3/2023

La préfète de Vaucluse

à

Monsieur le maire de Cucuron

Objet : avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Cucuron

Par courrier en date du 7 mars 2023, vous m'avez notifié le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

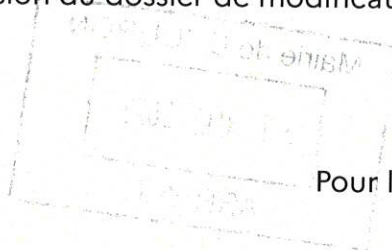
Cette procédure a pour seul objet de modifier l'OAP applicable à la zone 1Aub afin de mettre en cohérence le document avec l'évolution du programme d'équipements publics sur le site du parking de l'Etang.

Ces modifications n'appellent pas de remarques particulières de ma part. J'émet donc un **avis favorable** à la modification simplifiée n°1 de votre PLU.

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2020, l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013, relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilités publiques, prévoit que les communes mettent à disposition, dès leur entrée en vigueur, leur document d'urbanisme ou toute autre procédure le modifiant sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'Urbanisme / GPU).

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

J'attire votre attention sur le fait que depuis le 1^{er} janvier 2023, cette publication sur le GPU conditionne, avec la transmission du dossier de modification approuvé au préfet, son caractère exécutoire.



Pour la préfète et par délégation,

La sous-préfète d'Apt,

Bien à vous,

Christine Hacques